

CEEAC

ECCAS

La Commission



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE :

Un Mécanisme régional d'alerte précoce pour la surveillance intégrée des maladies à potentiels épidémiques s'impose face à la flambée de la Variole simienne (Monkey pox)

La Commission de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) est préoccupée par la situation d'urgence relative aux flambées de la Variole simienne (Monkey pox), observée en Afrique en général, et dans l'espace CEEAC en particulier.

Selon l'OMS, à la semaine 30 juillet 2024, quinze pays africains ont déjà signalé une flambée de variole simienne, avec un total de 2030 cas confirmés et 13 décès depuis le début de l'année, contre 1145 cas et sept décès pour l'ensemble de l'année 2023. Quatre pays - le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda - qui n'étaient pas touchés par la variole simienne ont signalé des cas depuis la mi-juillet 2024.

L'orthopoxvirose simienne, ou variole du singe, est une zoonose virale rare que l'on observait particulièrement dans les zones isolées du centre et de l'ouest de l'Afrique, proches des forêts tropicales humides. La maladie peut également se transmettre entre les humains par contact avec des fluides corporels, des lésions sur la peau ou sur des surfaces muqueuses internes, telles que la bouche ou la gorge, des gouttelettes respiratoires et des objets contaminés, voire par voie sexuelle.

En attendant l'aboutissement des recherches en cours pour la mise au point d'un traitement plus approprié, la prise en charge médicale des patients atteints de la variole simienne pour l'instant est symptomatique. La prévention repose sur la sensibilisation des communautés et la formation des travailleurs de la santé pour ralentir et freiner la transmission de la maladie en attendant la possibilité de vaccination. Tout en saluant les efforts déployés ces dernières années par les autorités sanitaires des Etats membres en situation d'endémo-épidémie ; **la CEEAC félicite les pays nouvellement touchés pour la promptitude de la riposte et pour l'alerte donnée qui ont permis aux autres Etats de prendre les mesures préventives qui s'imposent au niveau de nos frontières.**

Face aux risques très élevé de propagation de cette maladie avec l'éventualité de la survenue de nouveau variant du virus, la CEEAC appelle tous ses Etats membres à **redoubler d'efforts pour l'application des mesures préventives et la recherche active des sujets contact en vue de circonscrire l'épidémie**, en attendant plus de précisions dans les prochains jours concernant l'évolution de la situation pour une réponse plus adéquate.

Les flambées de cas de Monkey Pox et d'autres menaces de santé publique dans notre espace régional commun souligne l'importance d'un **mécanisme régional d'alerte précoce pour la surveillance intégrée des maladies à potentiels épidémiques** ; ainsi qu'une bonne **collaboration transfrontalière** pour réduire les coûts économiques et humains des épidémies.

La CEEAC à travers le Programme de Renforcement des Systèmes Régionaux de Surveillance des Maladies (REDISSE IV), en collaboration avec Africa CDC et l'OMS AFRO, se tient à la disposition des Etats membres touchés pour apporter une assistance technique substantielle. Dans ce cadre, **une plateforme régionale de partage d'informations sur les épidémies et événements de santé a été initié** par la CEEAC avec l'appui de l'OMS AFRO, dans la perspective de **mise en place d'un véritable système d'alerte précoce dans l'espace sous-régional**.

L'organisation de la Santé de l'Afrique Centrale (OSAC) dont les Bureaux provisoires viennent d'être attribués à Malabo, en cours de déploiement sera mise à contribution pour le renforcement de la réponse régionale en matière de sécurité sanitaire.

Fait à Libreville le 12 août 2024